Dixième année — N° 379 On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste SAMEDI 25 MARS 1916

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

Royauté d'amour

A notre éminent confrère Julien de Narfon

Que les hommes sont peu raisonnables ? Il m'a fallu récemment, comme on l'a pu voir, sermonner M. Maurice Barrès pour son sentimentalisme. C'est aujourd'hui M. Julien de Narfon qui tombe dans le même péché, en compagnie de M. l'abbé Sertillanges. A tous, leurs intentions sont bonnes. Ils sont nos amis, car les femmes en ont dans tous les camps. Mais comme il connaissait bien le cœur des hommes, celui qui a dit: Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. » Le plus triste, c'est que nos amis ne sont point d'accord sur le bien qu'ils nous veulent ; ce que l'un nous offre comme excellent, les autres nous le refusent comme nuisible.

On se rappelle que M. Maurice Barrès a émis l'idée de transférer le bulletin de vote des morts de la guerre à quelque membre de leur famille, homme ou femme, lesquels selon lui se trouvent investis par le souvenir du héros de la sagesse suprême. Je m'étais permis de répondre que ce n'était point très sûr, ni très juste; que, pour le salut de la France, il vaudrait mieux tout en faisant voter les mères et les sœurs des morts, ne pas négliger le suffrage de toutes les autres femmes dont l'immense majorité, qui prouve par ses actes personnels son dévouement à la patrie, gagne ainsi le droit d'aider à la conduire.

M. Julien de Narfon, dans le bulletin suisse, *La Guerre mondiale*, apprécie cette réponse avec une bonne grâce infinie dont je le remercie. Il m'accorde sur M. Maurice Barrès l'avantage de la logique. Mais pauvres femmes que nous sommes, notre jugement ne prévaut jamais. Si, par hasard, nous parlons sentiment, on nous dit : « Ayez donc de la logique ! » et si nous parlons logique on s'écrie : « Que faites-vous du sentiment ? »

Aussi ne croyez point que M. Julien de Narfon m'approuve tout en désapprouvant M. Maurice Barrès. S'il blâme l'illustre littérateur c'est de l'imprudence avec laquelle, en admettant le vote de certaines femmes, il ouvre la porte à cette effrayante revendication du suffrage des femmes.

Hélas! M. Julien de Narfon, comme la plupart des hommes, juges ou maîtres des destinées du monde, n'a point encore aperçu les rapports de la question féministe avec tous les grands intérêts sociaux, ni seulement avec l'intérêt même des femmes. Il s'en tient aux formules éthérées et sommaires par lesquelles la civilisation s'est hypocritement aveuglée sur le malheur féminin. Lui aussi parle en poète et son article est bien joli. Il cite des vers.

Femmes, anges mortels, création divine,
C'est par vous que la vie un moment
[s'illumine,

Il cite une prière composée pour les femmes par M. l'abbé Sertillanges:

Au nom du père, du fils et du saint esprit, moi, la femme, je confesse devant Dieu ce qui fait ma force et ma faiblesse.
Vous m'avez faite, Seigneur, à votre image et ressemblance non en la forme du père qui est puissance ; non en la forme du fils qui est pensée; mais en la forme de l'esprit qui est amour.
Je pense, je puis, en cela aussi je vous ressemble ; mais à mon compagnon de vie je laisse le privilège d'une âme claire et forte, je prends pour moi la part douloureuse et exquise. Je suis celle qui aime.

Comme cette prière serait moins belle, remarque M. de Narfon, si l'auteur avait dû ajouter : « Je suis celle qui vote » !

Et après avoir une fois de plus affirmé que l'action des femmes tient tout entière dans leur influence sur l'action des hommes, l'éminent sociologue conclut :

Les pères de l'Eglise ont donné à la sainte vierge le nom de « toute puissante suppliante ». Il y a quelque chose de vrai dans le pouvoir féminin tel que nous le voyons s'exercer sous nos yeux. Ne permettons jamais que la femme française ait le friper dans les luttes électorales et la mêlée des partis sa royauté d'amour.

Tout ceci revient à l'axiome consacré : La femme n'est faite que pour aimer et être aimée.

Nous le voudrions bien. Je ne crois pas qu'il se trouverait une seule femme pour refuser d'être reine d'amour. Mais il faudrait que ce ne fût point d'une royauté suppliciée ou dérisoire, tantôt couronnée d'épines et tantôt de carton. Dans quelle planète vivent M. l'abbé Sertillanges et M. Julien de Narfon ? Nous, qui sommes sur la terre, nous y cherchons leurs reines et ce que nous trouvons c'est toute la race d'Eve exploitée ou avilie. Voici l'atelier plein d'esclaves harassées ; voici le foyer dont le chef à l'âme claire et forte se saoûle au cabaret, tandis que la mère se débat entre des enfants affamés ; voici l'épouse, richement dotée, qui pleure parce que son mari la délaisse et la ruine pour des courtisanes; voici cette autre épouse, objet de luxe et de luxure, que le maître entretient pour qu'elle l'amuse et serve d'enseigne à sa fortune. Les hospices regorgent de filles violées ou séduites; puis abandonnées. Et, dans telle rue, où nous ne passons qu'en rougissant, qu'est-ce que cette prison grillée de fer en bas et jusqu'au toit aveuglée par des volets clos ? La civilisation y vend des captives à la bestialité du passant. Voilà, Messieurs, vos reines d'amour. Voilà ce que font d'elles leurs dociles sujets, les hommes.

Le mensonge du règne de la femme par l'amour a trop duré ; il faut qu'il cesse ; le monde en meurt. Au contraire de M. l'abbé Sertillanges et de M. de Narfon, des prêtres, des croyants l'ont compris, que nous pourrions nommer, qui luttent avec nous, qui n'accusent point Dieu d'avoir fait de la femme un être incomplet, incapable d'action, incapable de pensée, simple flamme brûlant aux pieds de l'homme.

L'homme et la femme sont faits pour agir, penser, aimer tous deux. Et tout être humain, homme ou femme a, sauf infirmité, le devoir d'apprendre à se suffire et à se conduire, d'aider à la subsistance et la conduite de la collectivité.

Cette collectivié en revanche, lui doit les garanties nécessaires à cette tâche et que les codes appellent droits civils et droits politiques.

Si royauté d'amour il y a, ce n'est point dans les cabarets de nuit ni dans la cohue lascive d'un bal, c'est partout où des femmes agissent, écrivent et parlent afin d'atténuer, dans le monde, la misère et la douleur ; c'est, ne vous en déplaise, cher M. de Narfon, sur les planches d'une tribune quand des femmes jeunes et belles ou parées de nobles cheveux blancs, heureuses épouses, heureuses mères, réclament ce bulletin de vote grâce auquel toutes les exploitées, faisant enfin partie du peuple souverain, pourront cesser d'être esclaves.

JANE MISME.

M. Maurice Barrès est revenu, dans l'*Echo de Paris*, sur son « Suffrage des morts ». Il consacre ce nouvel article à l'éloge de l'action des femmes depuis la guerre et insiste sur l'hommage que sa proposition permettra de leur rendre.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES
1, *avenue Malakoff, Paris* (16e)

AMPHITHEATRE DE LA SORBONNE
Dimanche 2 avril 1916, à 3 heures

Les FEMMES contre l'ALCOOL

Grande Manifestation antialcoolique

sous la Présidence
de M. le Général Malleterre

avec le concours de la Société du Chant Choral et d'artistes de la Comédie-Française et de l'Opéra.

Prendront la parole Mmes Jules Siegfried, Avril de Sainte-Croix, Alphen-Salvador, Séverine, Maria Vérone, de Witt-Schlumberger.

L'heure est unique. La France est au tournant de ses destinées. Ira-t-elle jusqu'au bout de sa tâche glorieuse ? Après la guerre, il lui restera encore un ennemi à vaincre : l'alcool. Femmes de France, faites votre devoir : Guerre à l'Alcool.

L'Action Sociale et Morale en faveur de la Maternité

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes avait organisé, dimanche dernier ,19 mars, 88, avenue des Champs-Elysées, une réunion présidée par Mme de Witt Schlumberger.

Le sujet traité était: l'action morale et sociale en faveur de la Maternité.

Mme de Witt Schlumberger ouvre la séance par une allocution remplie d'émotion généreuse :

Nous vivons, dit-elle, cette ère de destruction: villes, monuments, richesses et destruction irréparable de millions d'hommes, avec la consolation que notre cause est juste et que nous représentons la civilisation idéale.

Les hommes à l'avant, les femmes à l'arrière luttent ensemble pour le triomphe de cette civilisation. Les femmes ont le privilège d'être créatrices de vie et de n'être pas forcées de détruire. A elles incombe le devoir de créer la nation future, elles représentent la puissance à venir, la réserve de vie et de force de l'humanité. Elles doivent se préparer à leurs responsabilités; elles ont une attitude morale à prendre. De leur compréhension dépend le relèvement du pays. Leur mentalité sera à la hauteur des circonstances. Sans doute, elles devront remplir des carrières laissées vacantes par la diminution des hommes, et elles devront les remplir également pour s'entretenir seules; il faudra veiller aux lois équitables qui garantissent leur travail. Mais les femmes auront surtout deux principaux devoirs; élever les enfants sans père et donner de nouveaux enfants à la patrie.

Il ne faut se faire aucune illusion: le problème de la dépopulation est une question morale, la transmission de la vie un problème de conscience: il y a à choisir entre le dévouement, la lutte pour l'expansion de la vie ou l'égoïsme, les jouissances immédiates, les préoccupations mesquines.

Je m'adresse à toutes les femmes bien portantes et je leur demande si ayant en elles la résurrection, elles vont laisser le pays s'éteindre, elles vont le laisser engloutir pour soi-disant vivre leur vie. Mais vivre sa vie, cela veut dire avoir une nombreuse descendance, et ne pas trop se préoccuper de la fortune future des enfants.

Sans doute, la mère de famille doit suffire à sa tâche: de grand souci des pauvres est le pain du lendemain : c'est le souci de la majorité; il n'y aura jamais trop de lois en faveur de la maternité. Mais parmi les formes d'imprévoyance, le cabaret est la principale dans la classe besogneuse ouvrière. La classe moyenne, les paysans élèvent plus facilement leur famille et nous pouvons constater depuis la guerre les avantages des familles nombreuses à la campagne: les départements à faible natalité ont souffert bien davantage de la pénurie de la main-d'œuvre, aucun jeune frère, aucune jeune sœur ne se trouvant là pour suppléer le soldat parti aux armées. Il en a été de même dans nos deuils: les familles les plus éprouvées sont celles où tout l'espoir reposait sur une seule tête.

Cependant que d'on ne se méprenne pas sur notre pensée: Si nous demandons des enfants, ce n'est pas pour les transformer en chair à canon. Celles d'entre nous qui ont vu leurs maris combattre en 1870 et leurs fils partir en 1914, ont horreur de la guerre. Il faut que les femmes après la guerre aient une action pacifiste mondiale.

Dévront être considérés comme déserteurs, les ménages en bonne santé qui refuseront de donner un enfat à la patrie la première année qui suivra la guerre.

Toutes les lois sociales nécessaires seront mises en œuvre: lois contre l'alcoolisme, contre les logements insalubres, pour la protection de la famille et du travail féminin.

Mais si les lois seront utiles, les consciences agiront surtout et avant tout

Il y a des forces impondérables qui animent la volonté, ce sont elles qui ont résisté à la force des canons ennemis, cette force impondérable de la conscience, l'arsenal des lois peut la soutenir mais non la remplacer. »

Telle a été dans ses grandes lignes le discours fort applaudi de la Présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes.

M. Breton, député du Cher, a pris ensuite la parole.

« La guerre actuelle sera sûrement victorieuse, chaque jour nous en apporte la preuve. Mais si nous ne sauvons pas la race à quoi bon la victoire. La guerre actuelle est la conséquence de la dépopulation. Si nous avions été plus nombreux que l'ennemi, jamais il n'aurait osé nous attaquer; en supposant qu'il l'ait fait, il y a longtemps que nous serions victorieux nous aurions eu des hommes pour chasser l'ennemi, des bras pour fabriquer tous les canons et engins nécessaires à la victoire. Cette victoire nous l'aurons néanmoins, grâce au sursaut d'énergie de notre race. Mais si nous maintenons les choses telles qu'elles étaient avant la guerre, nous arriverons dans un délai proche à disparaître économiquement par l'infiltration de la main d'œuvre étrangère. Déjà nous sommes obligés de laisser venir par milliers des Chinois et des Annamites. Notre pays fertile sera absorbé par les étrangers.

Par conséquent, la question de la natalité est une question sociale. Nous sommes à la Chambre un certain nombre de députés décidés à y appliquer tous nos efforts mais il faut que vous nous aidiez.

M. Breton engage ensuite les suffragistes à faire campagne non seulement pour le suffrage personnel de la femme, mais pour le vote plural du chef de famille homme ou femme qui posséderait autant de voix supplémentaires que d'enfants mineurs.

C'est également au point de vue social, mais plus spécialement de l'hygiène sociale, que se place ensuite le docteur **Doisy**, député des Ardennes dans son très intéressant exposé de la situation:

« Notre ruine est mathématique, si l'on consulte les statistiques. La courbe descendante nous fait prévoir au plus 4 ou 5 générations de Français. La France sera peuplée par des étrangers qui s'insinueront. En Meurthe-et-Moselle, il y a près de 50 mille étrangers pour 10 mille Français; à Marseille ,il y a des quartiers entiers d'Italiens; dans la Seine-Inférieure, en Calvados, partout, une infiltration permanente. Notre pays est en train de se dénationaliser.

Comme hygiéniste, je vois avec peine la femme quitter son foyer, mais je suis obligé de prévoir que par suite de la rareté de la main d'œuvre demain elle le quittera plus encore, et alors?

Nous n'avons pas assez développé l'hygiène sociale. Nos quelques gains très lents ont été dépassés par nos ennemis. Si nous nous reportons vers 1859, nous voyons que la France avait alors une population supérieure à celle de l'Allemagne.

En 1913, l'Allemagne, la France n'avait plus que cette proportion de 745 mille habitants pour 1 million d'Allemands, l'Allemagne a maintenant une population supérieure à la nôtre de 27 millions.

Si nous considérons nos gains, sur ce que j'appellerai la dime mortuaire, nous voyons en 1900 une mesure de 18 %; ce qui nous fait gagner 4 unités sur 1869. — L'Allemagne, partie de 27 %, est arrivée en 1900 à 15 %.

En 1859, 5 Etats d'Europe avaient une mortalité supérieure à la nôtre, en 1900, ces 5 Etats ont une mortalité inférieure.

Nous ne faisons pas d'efforts suffisants. La moyenne de la mortalité diminue, mais c'est surtout parce que le nombre des enfants, qui représente de 0 à 1 an, le plus grand contingent de mortalité, diminue. Les gains annoncés ne sont donc pas absolus.

L'hygiène sociale ne peut se séparer de l'assistance sociale. La loi de l'assistance aux femmes en couches est votée depuis 1913, mais il faut profiter de la guerre pour améliorer cette loi. Elle ne vise que les femmes salariées. Toutes les femmes devraient en profiter. Une proposition en ce sens vient d'être votée à la Chambre. Il faut également réformer les lois de protection de l'enfance.

La loi Roussel sur les enfants mis en nourrice notamment. La surveillance devra s'étendre à tous les enfants. Des œuvres particulières ont attaché des crèches aux usines. **La crèche attachée à chaque usine devrait être une loi obligatoire.**

La Révolution avait prévu que la femme soit obligée d'allaiter et que fut condamné l'allaitement mercenaire, spéculation, dont les conséquences morales sont terribles. Il est honteux que la Société tolère de telles mœurs. Les mœurs, dit-on, font les lois. Eh bien, relisez la loi de 1898 et l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme. Tous ceux qui auront privé un enfant de la nourriture nécessaire seront condamnés: la nourriture nécessaire à tout enfant, c'est le lait de sa mère.

Il faut aussi voter des crédits pour entretenir les enfants. On a déjà voté l'assistance aux familles nombreuses. Mon ami Breton, que vous venez d'entendre, a projeté une caisse d'assurance permettant d'alléger les charges de famille. Car si l'on dit aux gens: ayez des enfants, il faut aussi leur dire: ayez suffisamment pour les nourrir. Cette caisse d'assurance donnerait une prime de natalité à partir du troisième enfant. Le rapport déjà étudié à la précédente législature aboutira sans doute à celle-ci.

Mais on m'objectera qu'il y a des enfants dont le pays n'a pas besoin: les enfants d'alcooliques et de malades. Il faudra donc accorder ces primes avec précaution ou sans cela beaucoup d'enfants naîtront mais mourront la première année. Excusez-moi de vous dire que l'homme étant appelé à se reproduire de la même façon que les animaux, il faut surveiller les conditions de reproduction et les améliorer comme l'on a essayé d'améliorer les reproductions animales. Il faudra donc apporter à ce projet de caisse d'assurance l'étude et les encouragements nécessaires. En encourageant **ceux qui sont capables d'avoir des enfants sains**, nous avons conscience de faire notre devoir. Pour les enfants tarés, les enfants de parents qui perpétuent inconsciemment de mauvais germes, ces pauvres enfants appelés à disparaître ou à être des propagateurs de tuberculose, ils ne sont pas désirables.

En terminant, M. Doisy émet, comme son collègue, M. Breton, le vœu du suffrage familial, et assure l'Union Française pour le Suffrage des Femmes de son action en faveur du vote féminin.

Mme Suzanne Grumberg, avocate à la Cour, s'était chargée d'étudier les lois de l'hygiène sociale contre la mortalité infantile et d'examiner leur application.

La loi Théophile Roussel qui date de 1874, avait pour but d'une part de prévenir le trafic des nourrices qui avant cette époque venaient à Paris présenter leurs « échantillons » afin de se placer comme nourrice à demeure sur la qualité apparente de leur lait, et surtout d'exercer une surveillance sur les nourrissons placés à la campagne chez des nourricières. A l'effet de cette surveillance, on avait organisé des comités départementaux obligatoires, et des commissions locales dont **deux mères de famille doivent faire partie.** Ces Commissions locales dont d'action aurait été la seule efficace sont malheureusement facultatives et par ce fait n'ont presque jamais fonctionné.

Avant la guerre, la **Ligue du Droit des Femmes** avait décidé d'étudier cette question: le travail étant formidable, elle avait décidé de diviser l'enquête par départements : le département de l'Yonne révéla que sur 64 communes, 1 seule possédait une commission locale.

Mme Grumberg fait appel aux députés présents représentant leurs collègues et à toutes les femmes pour que cette mauvaise application de la loi soit signalée.

M. Doisy répond à Mme Grumberg et insiste pour que les femmes s'emparent de cette question; il demande que la **Ligue du droit des Femmes** prépare un rapport qui sera soumis à la Commission.

Mme Pauline Rebour parle ensuite et constate la lenteur que mettent les lois à aboutir. Avec sa façon énergique et spirituelle, la distinguée Secrétaire Générale du groupe de Paris actionne toutes les énergies. Elle refait la genèse de cette assistance indispensable et qui fonctionne pourtant depuis si peu de temps; l'Assistance aux femmes en couches, dont « La Française » a plusieurs fois entretenu ses lectrices. Mme Rebour ne craint pas de montrer ce qui a été fait en Allemagne afin de stimuler les législateurs et il faut lui savoir gré d'avoir courageusement tranché dans le vif.

M. Paul Bureau, directeur de la Revue « Pour la vie », qui avait le partage ingrat de parler en dernier, l'a fait avec tout le talent d'un polémiste. Il a soulevé différentes objections qu'il était bon de ne pas oublier et a souligné l'action morale en faveur de la maternité, si éloquemment prêchée au début de la séance par la Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des femmes.

Mme Brunschvicg a terminé la séance par un appel en faveur des réfugiés et par l'annonce du grand meeting anti-alcoolique qui se tiendra de dimanche, 2 avril, à la Sorbonne.

M. P.

La PROPAGANDE FRANÇAISE par les FEMMES

L'Action francophile d'Hélène Vacaresco

Je viens de voir un de nos grands poètes féminins. Hélène Vacaresco. Je suis encore sous le charme de sa conversation. Simplement, sans phrases, avec le mot juste toujours, elle conte mille anecdotes de sa vie. Elle est intarissable sur le chapitre des souvenirs. Elle se plaît à parler de la reine Elisabeth qu'elle aimait et regrette. Elle fut de longues années demoiselle d'honneur de Carmen Sylva et ce fut auprès d'elle que se révéla son talent. L'âme de la Poésie planait sur ces deux femmes d'élite.

Nous devons une admiration sans bornes à Hélène Vacaresco, pour l'amour qu'elle a voué à la France, sa seconde patrie, dit-elle. La plupart de ses ouvrages sont écrits en français. *Amor Vincit* et *Le Sortilège* sont dans toutes les toutes les bibliothèques. *Lueurs et Flammes, Le Jardin passionné, L'Ame sereine, la Dormeuse éveillée, Chants d'Aurore, Le Rhapsode de la Dambovitsa* sont des volumes de poésie de haute envolée. Les deux derniers ont été couronnés par l'Académie française. Cette partie de l'œuvre d'Hélène Vacaresco a sa place dans une anthologie féminine. Une autre, glorieuse, est la campagne qu'elle a menée depuis le début de la guerre dans la Roumanie hésitante en faveur de notre cause. Elle a lutté de toutes les forces de son talent, de toute sa puissance contre la formidable propagande allemande en Orient. Elle a servi la France comme si c'eût été sa Patrie, inlassablement, utilement.

Et ce sont les mains pleines de l'argent récolté là-bas pour nos petits blessés, qu'elle vient d'arriver à Paris. Elle nous apporte aussi l'assurance d'une alliance certaine, la confiance de nos amis balkaniques, l'espérance !

Ne la remercions pas — elle ne le veut pas — mais que son nom soit et reste dans les annales féminines de la gloire.

Jane Nemo.

M. d'ESTOURNELLES de CONSTANS

demande que les femmes puissent protéger les orphelins de la Guerre

Comme suite à l'article du 18 mars, paru dans la « Française », à propos des « Pupilles de la nation », nous sommes heureuses de publier ici le texte officiel de la partie du discours du Baron d'Estournelles de Constant au Sénat concernant l'entrée des femmes dans les Commissions chargées de s'occuper des orphelins de la guerre.

Lorsque nous l'avons remercié de son initiative, M. d'Estournelles nous a affirmé son désir de voir les femmes participer pour un tiers à la composition des Commissions Départementales et Cantonales, sans pouvoir naturellement nous promettre d'obtenir un aussi beau résultat au moment du vote des amendements. Cependant l'approbation donnée par le Sénat à ce beau discours peut nous inspirer confiance.

Tous nos vœux de succès vont au champion de la cause féminine.

Discours de M. d'Estournelles de Constans

Je donne l'exemple en sacrifiant tous les projets, y compris le mien, qui ont été conçus en temps de paix pour la protection des enfants. Je me bornerai à indiquer au Sénat et à la Commission une préoccupation que j'exprimerai d'ailleurs, le moment venu par un amendement et que voici en peu de mots : je veux parler de la composition de cet organisme nouveau chargé d'assurer l'avenir d'un million d'enfants orphelins de la guerre. Je veux parler du personnel qui va diriger, contrôler, animer toute cette nouvelle administration nationale, départementale, cantonale, communale. Je ne connais pas de plus haute mission que celle de ces personnalités d'élite et, passez-moi le mot, des braves gens qui seront chargés du sort de tous ces enfants. Nous allons désigner ces personnalités d'élite et leur dire: « Vous avez charge d'âmes. Vous êtes responsables de toute cette enfance, de toute cette jeunesse, tout cet avenir de la France. Mais qui donc nous proposez-vous de choisir ? Je lis l'article 9 énumérant toutes ces sommités : pas un haut dignitaire n'y manquera. Quelle richesse, mais aussi quelle pauvreté ! Là même, le projet de M. Bourgeois était autrement modeste, autrement humain. Il m'entrait pas dans le détail de toutes ces grandeurs ; il disait : le conseil supérieur sera composé de cinquante membres — et c'était assez — mais choisi comment ? Simplement et sans préciser, parmi les membres les plus qualifiés du Parlement et des délégués des administrations publiques, ainsi que des sociétés philanthropiques, des orphelinats, etc...

Par là, il tenait la balance égale entre les situations officielles et les dévouements particuliers. Il ouvrait aussi la porte au choix, sinon prépondérant tout au moins suffisant, des femmes de bien qui devraient être l'âme de votre nouvelle administration. Moins de dignitaires, plus de femmes de bien ; voilà ce que je voudrais voir dans le projet de la commission. (Adhésion.)

Oh ! je sais que vous avez, tout de

même, réservé quelques places à des femmes dans votre office national ; mais faites le compte du nombre de sièges qui pourra leur être attribué, sur ceux des 87 titulaires désignés par l'article 9 de votre projet. Juste assez pour qu'elles ne soient pas absentes, mais pour que leur parole intimidée n'ose pas se faire entendre, ni leur influence s'exercer. Vous n'avez même pas prévu la présence obligatoire d'au moins une ou deux femmes dans votre section permanente qui sera, en fait, le comité exécutif, la cheville ouvrière de l'office national ! Même défiance pour ce qui concerne l'office départemental, si important, et pour les sections cantonales. Là, vous auriez dû stipuler expressément que deux femmes, au moins, feraient partie des commissions permanentes. (*Assentiment.*)

Vous avez bien dit, je le sais, que les institutrices, les personnes de l'un ou de l'autre sexe pourraient être désignées, pour faire partie des conseils de famille (art. 19) et même remplir les fonctions de tuteur social. J'en prends acte ; mais, si vous avez senti que vous ne pourriez pas vous passer de la femme pour l'exécution de votre loi, vous l'avez tenue à l'écart, en fait, de la haute direction de votre organisation ; vous vous êtes ainsi privés de son influence, de son exemple, de son énergie qui vaudra bien, croyez-le, celle de tous les dignitaires du monde réunis.

Ne vous y trompez pas, messieurs, et voyons les choses comme elles sont.

Si nous avons, après la guerre, la responsabilité d'un million d'orphelins à élever, combien de femmes, épouses, mères, sœurs ou filles, vont languir sans emploi de leur dévouement ! Quelle ressource, quelle richesse, quelle force nationale, surhumaine, vous dédaignez ! Pensez à tous ces dévouements qui seront disponibles après deux années bientôt de guerre. (*Très bien !*) Ces infirmières bénévoles, ces auxiliaires de nos armées et de notre activité nationale, ces directrices et ces collaboratrices sans nombre de nos services de bienfaisance, c'est toute une armée de femmes de bien que vous allez démobiliser ! (*Nouvelle approbation.*) Une sélection se sera faite, à l'épreuve du temps et de la souffrance, parmi ces volontaires souvent héroïques et géniales. Et, tout à coup, la paix venue, ces organisatrices, — les meilleures d'entre elles, tout au moins, — n'auront pas conquis le droit de continuer à se dévouer comme pendant la guerre ; elles cesseront de mériter notre confiance et de donner leur noble exemple au pays ? Ne cesteront-elles pas nécessaires pourtant à nos enfants, comme celles l'auront été à leurs pères ? (*Très bien !*)

Déjà la France n'a que trop laissé, dans le passé, ses forces naturelles sans emploi, alors que tant d'autres pays moins doués mettaient en œuvre leurs moindres ressources ; négligerons-nous la contribution de la femme après la guerre, quand il nous faudra doubler, décupler notre effort d'activité, avec une population diminuée ? (Adhésion.)

M. Ernest Monis. — C'est très juste !

M. d'Estournelles de Constant. — Là encore, nous serions sans excuse, car nous avons l'exemple des autres pays. Je n'y insiste pas. Je l'ai dit assez depuis trop longtemps : c'est pourtant la femme qui a réalisé en Scandinavie, par exemple, aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, des réformes que nous abordons à peine, et avec quelle crainte ! C'est elle qui a triomphé des résistances électorales pour assurer la protection de l'enfant et de la mère, pour lutter contre l'alcoolisme, que sais-je encore ? C'est elle que vous trouvez dans les pays neufs et d'avenir, non pas à la suite, mais à la tête de tous les grands mouvements de solidarité nationale et sociale elle, que le suffrage universel charge, en Finlande, en Norvège et dans nombre de grandes villes des mondes nouveaux, des services de l'enseignement public et de l'hygiène. Et nulle part, après ces expériences répétées, la femme n'a été jugée inférieure à ce nouveau rôle que la confiance croissante du pays lui attribuait ; elle s'est montrée, partout et toujours, non pas au-dessous, mais au-dessus de ce que la conscience publique éclairée attendait d'elle.

Pourquoi la femme française, dont je n'ai jamais entendu médire que dans nos romans sensationnels, la femme française qui, de tout temps, a fait ses preuves de vaillance et d'abnégation, pourquoi serait-elle réduite en France à un rôle diminué? Pourquoi n'apporterait-elle pas à la nation, pendant la paix, tout ce qu'elle a prodigué de ses généreuses vertus pendant la guerre ? (Très bien.)

Ah ! comme je saurais gré, Messieurs, à la commission du Sénat, s'il était possible, sans retarder le vote de la loi, de lui donner pourtant toute la valeur qu'elle contient en germe et toute son efficacité d'avenir. Déclarons, messieurs, que cette loi, nous en attendons un bienfait d'autant plus profond que l'application en sera plus largement confiée à la sollicitude des mères françaises, à la tendresse de toutes ces femmes qui ont souffert et qui ont vu souffrir, celles qui ont mis leur fierté, leur patriotisme à tout supporter sans se plaindre, celles qui ont vu disparaître à jamais la fleur de notre jeunesse qu'en obéissant à la volonté de nos morts, en se dévouant pour que leurs orphelins, élevés par elles, soient dignes d'eux. (*Vifs applaudissements. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

LES LIVRES

L'Audace, par M. Maxime Formont

Les éditeurs n'osent guère se risquer à publier des romans depuis la guerre. Celui de M. Maxime Formont n'aura point à regretter sa décision. **L'Audace** répond au désir que le public sent d'entendre à nouveau « conter des histoires » qui ne soient point des histoires de mort et qui cependant gardent un lien avec son unique pensée, la guerre.

A ceux qui, sur certains symptômes avaient pu croire la France en décadence et qui s'étonnent des forces vives qu'ils lui découvrent, **l'Audace** apporte des lumières. M. Maxime Formont a choisi, pour les analyser, dans les milieux oisifs les cas les plus avancés de la démoralisation que l'on a pu supposer générale chez nous: une jeune fille qui, sans hésitation et sans honte, enlève le mari d'une amie; une actrice qui, non moins délibérément, détourne pour s'en faire épouser, le fiancé d'une jeune fille; un aventurier de la haute finance et sa compagne; des duchesses qui se plaisent à cotoyer des filles, d'autres encore qui, tous, suivent hardiment leurs instincts dans un oubli total de la loi morale et de la règle sociale, Tout en bas, il relève aussi en rappelant des crimes sensationnels la même ruée vers « la vie intense ». Mais dans ce barnie-bas, des êtres tranquilles et purs demeurent comme d'image des persistantes vertus de la race; ce sont la jeune femme et la jeune fille trahies, et par elles; l'auteur nous conduit à l'annonce de la régénération.

Lucienne de Giverny remplace le fade et riche fiancé qu'elle n'aimait point et que son père lui imposait par un vaillant garçon avec qui elle luttera pour la création d'un foyer; et Marie de Liseuil saura retenir sur le berceau de son fils, le mari désabusé qu'Anne de Joyelle a rejeté, comme elle l'avait pris.

La guerre, nous dit l'auteur, a suffisamment montré que l'**Audace** des autres personnages n'était que de symptôme d'une énergie déviée faute de savoir trouver son emploi. Souhaitons avec lui qu'après la guerre le tourbillon où s'agitaient ses héros ne se puisse reformer. Souhaitons-le... mais il y faudra aussi veiller. Ce nouveau livre du brillant romancier oblige de toute façon à penser qu'il est absurde et criminel de condamner toute une race d'après une de ses catégories et la plus restreinte de toutes quoique la plus voyante.

L'Audace est écrite d'un beau style ardent et nerveux qui donne au sujet l'atmosphère appropriée.

Jane Misme.

Bulletin des Sociétés féministes

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

A sa récente assemblée statutaire, le Conseil a entendu le très intéressant compte rendu d'une partie de la mission confiée par le gouvernement à la Secrétaire générale, **Mme Avril de Ste-Croix**, en Grèce. Les résultats en sont excellents à la fois pour la propagande française et le féminisme. Nous devons remettre à plus tard la relation de ce récit. Bornons-nous à dire aujourd'hui que le Ministre des Affaires étrangères a adressé ses félicitations à la Présidente du Conseil National sur la façon dont Mme Avril accomplit la tâche qui lui était donnée. Mme Avril rend compte ensuite du travail du Comité pendant le dernier trimestre.

Le Comité ayant, à la suite de la propagande pacifiste que l'on sait, demandé à Mme Duchêne sa démission de présidente de la section du Travail quelques membres ont réclamé à ce sujet des explications. **Mme Jules Siegfried et Mme Avril de Sainte-Croix** les ont données dans un haut esprit d'équité et de tolérance, mais en affirmant la ferme volonté du Conseil National des femmes de se garder de toute solidarité avec des tentatives contraires à l'intérêt national. Cette question d'un caractère si délicat s'est définitivement réglée, dans un calme qui aurait pu servir de modèle à des assemblées masculines. L'assemblée à l'unanimité s'est ralliée par un vote à la décision du Comité.

Pour la section du Travail, Mme Brunschvicg, vice-présidente, Mme Sauter, Mlle Sanua ont fait des communications sur lesquelles nous reviendrons en détail.

Mme Alphonse Salvador annonce que trois foyers du soldat à Ivry, à Meaux et à Berck, ont été créées par la section d'Hygiène.

Mme Kergomard communique le vœu adressé par la section d'éducation au Ministre de l'Instruction publique et que nous avons publié la semaine dernière.

Mme Pichon Landry signale que l' « Office de renseignements aux familles dispersées » a organisé son service de correspondance avec les pays envahis dont les conditions seront affichées dans toutes les mairies et les bureaux de poste.

Le Conseil vote en terminant un vœu de la Fédération Féministe primaire au gouvernement relatif aux droits civils et politiques des femmes et à leur participation à la conférence diplomatique qui traitera de la paix.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Séance du dimanche 26 mars, à 3 heures, au Musée Social, 5, rue Las-Cas s.

Ordre du Jour :

1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente par la secrétaire, Mme Parrhisia.

2° Communications et correspondance par la Présidente, Mme Hamner.

3° Rapport et comptes-rendus de la secrétaire générale, Mme Juliette Raspail.

4° A travers la Presse, par la vice-présidente, Mme Nelly-Roussel.

5° Revue des travaux parlementaires, par Mme Chevalier-Marescq.

6° Les Tribunaux pour enfants, conférence par M. Paul Kahn, avocat à la Cour d'appel, secrétaire général du patronage de l'enfance et de l'adolescence, Directeur de la Revue « Les Tribunaux pour enfants ».

Chronique des Œuvres et Institutions

COURS DE LITTERATURE FRANÇAISE ET ETRANGERE
par Mlle Alice BERTHET

SOMMAIRE DU COURS

1° Le Moyen-Age ; 2° La Renaissance (Généralités) ; 3° La Renaissance, grands noms et œuvres ; 4° Les précurseurs du Grand Siècle classique français ; 5° XVII° siècle, première partie ; 6° XVII° siècle, deuxième partie ; 7° XVIII° siècle, première partie ; 8° La Révolution française et la littérature européenne ; 9° Les précurseurs du Romantisme ; 10° Le Romantisme ; 11° L'ère Victorienne en Angleterre ; 12° La fin du XIX° siècle.

Les sujets seront traités de façon très générale dans ce cours préliminaire, qui servira d'introduction à une autre série plus détaillée.

Le cours aura lieu à partir de Jeudi 6 avril, tous les jeudis, à 5 heures très précises, chez Mlle Louise Pichard (O. A.), artiste peintre, membre de la Société des artistes français, 19, rue George Sand (Métro Vilhem).

PRIX DES COURS

Pour une séance, 2 francs ; deux personnes ensemble, les deux, 3 francs.

Pour les 12 séances, 20 francs ; deux personnes ensemble, les deux, 30 francs.

SOCIETE ARTISTIQUE ET LITTERAIRE DU XVI ARRONDISSEMENT

Jeudi 30 mars à 15 heures, matinée de bienfaisance au profit de la cantine réfectoire, avec le concours de M. C. Germain Calvier, de la Société des Coicerts du Conservatoire ; Mlle Dolorès de Sievera, de l'Opéra-Comique ; Mme Claude Ritter, du théâtre de la Porte-Saint-Martin ; Paul Loyonnet pianiste, Victor Debay de l'orchestre des concerts Rouge, sous la direction de Joseph Jemain. Il y aura au programme : Causerie de Victor Debay ; Poésies Mlle Vignon ; Le roy d'Ys, ouverturee, Lola ; Pour Gyril, Grieg ; Caprice Espagnol, Rimsky Korsakow ; Marivenne poème lyrique, V. Debay. Première audition : J. Jemain, en une petite audition de Léo Sachs, orchestre, piano, chant. Le prix des places est celui des concerts Rouge, c'est-à-dire : 1 fr. 35 ; 2,50 ; 3,30, droit des pauvres compris. On prend des billets chez Mlle Moria, 4 bis, rue du Résevoir ; à M. Jemain, 3, r. Olchanski, T. Passy 68-75 et 6, rued e Tournon de 2 à 6 h.

EXPOSITIONS OUVERTES

Galeries Devambez, 43, boulevard Malesherbes.

Exposition des œuvres de guerre de Lucien Jonas, du 6 mars au 22 avril 1916.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, Exposition « Le Paysage », du 10 mars au 4 avril.

Souvenirs de la Grande Guerre, par M. J. F. Bouchor, du 15 au 29 mars.

LES GAGNE-PAIN

Quelques mères de famille nous ont demandé de publier non seulement les concours ouvrant des carrières aux jeunes filles, mais aussi ceux spéciaux aux jeunes gens. Nous le faisons volontiers.

Inspecteur du travail. — Date prévue : Dès la cessation des hostilités. **Age :** 26 à 35 ans. Traitement : 3.000 à 6.000 francs. Accès aux emplois supérieurs. Aucun diplôme n'est exigé.

Surnuméraire de l'enregistrement. — Date prévue : juin 1916. **Age :** 18 à 25 ans. Traitement : 2.000 à 8.000 francs. Accès aux emplois supérieurs. Baccalauréat exigé.

Ecoles nationales vétérinaires. — Date officielle : juin 1916. **Age :** 17 à 25 ans. Le diplôme de médecin vétérinaire donne accès à l'école d'application de Saumur qui conduit à la situation de vétérinaire militaire. Situations administratives : Vétérinaire sanitaire départemental, inspecteur des abattoirs, etc.

Institut national agronomique. — Concours officiel : Juin 1916. **Age :** 17 ans au 1er janvier. Situation : diplôme d'ingénieur agronome, professorat spécial et départemental d'agriculture, professorat des écoles pratiques à l'école forestière, à l'école de Haras. Les ingénieurs agronomes deviennent en outre régisseurs ou directeurs d'exploitation agricole. Le diplôme d'ingénieur agronome est en outre assimilé à la licence pour l'admission à la plupart des fonctions publiques.

Ecoles nationales d'agriculture. (Grignon, Rennes et Montpellier). — **Age :** 17 ans au 1er avril de l'année du concours. **Concours officiel :** juin 1916.

Sous agent du commissariat et sous-agent comptable des matières des colonies. — Concours officiel : le 3, 4 et 5 avril 1916. (S'adresser au ministère de la Guerre).

Ecole de Saint-Cyr. — Date officielle : 2e semestre de 1916.

Ecoles nationales d'arts et métiers. — Un concours est annoncé pour juin 1916. **Condition d'admission :** 15 ans au moins, 18 ans au plus. **Avantages divers.** — **Programme :** Epreuves orales et épreuves écrites.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges. — Date officielle : juin 1916. — Concours ouvert aux aspirants seulement.

Ecole Polytechnique. — Date officielle : Lundi 5 juin 1916.— Le nombre des candidats est fixé à 70.

Les lecteurs qui désirent des renseignements au sujet des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'Ecole de Fonctionnaire, 10, rue Chardin, Paris (16e).

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner en qualité de lecteur de la « Française ».

Dlle 26 ans très recommandée, diplôme élémentaire, diplôme supérieur, demande place auprès dame, ou monsieur âgé, comme secrétaire, lectrice, dame de compagnie, gouvernante.
M. Capron, 33, rue des Ecoles.
Société artistique et littéraire du 16e ar.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 1867, 5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine. Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet) — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière

(5)

L'ORIGINE de la Subordination des Femmes

par Jean PAIN

L'activité masculine, se bornant à la chasse, à la pêche et à la guerre, était loin d'être aussi productive que les fonctions domestiques dévolues à la femme; aussi était-il logique que cette dernière fut la souveraine. Mais quand l'homme eut appris à domestiquer les animaux qu'il avait capturés, à les plier sous le joug pour leur faire transporter des fardeaux, à réduire en esclavage les prisonniers au lieu de les tuer ou de les adopter, quand il put avoir ainsi à sa disposition des peaux, de la viande, des poils, des produits lactés, etc., etc., cet accroissement de richesse lui permit de développer l'industrie, le commerce, les moyens de communication et toute la situation économique de la famille matriarcale se trouva révolutionnée à son avantage. Lorsqu'il fournissait au clan les produits de la chasse, on ne le considérait que comme un pourvoyeur, mais lorsque, dans le cours du développement social, il lui fut possible d'acquérir une richesse plus considérable que celle que la femme pouvait amasser par le moyen des fonctions domestiques, celle-ci perdit peu à peu son autorité et ce fut l'homme qui prit à sa charge la direction de la famille.

Le défaut de cette hypothèse est de supposer le problème résolu en cherchant à expliquer un phénomène au moyen d'éléments totalement inexplicables, dont la connaissance suffirait seule à résoudre la question.

En effet, Engels commence à poser en principe la division du travail sexuel et de là il déduit logiquement la cause de la subordination des femmes; mais il est évident qu'une fois que celles-ci se furent enfermées au foyer pour se borner à des occupations obscures, tandis que les hommes s'arrogeaient les occupations actives, l'inégalité de condition entre les sexes ressortissait d'elle-même; ce qui reste toujours à l'état de problème, c'est la raison pour laquelle la femme s'est réservée les fonctions domestiques, abandonnant à son compagnon l'activité industrielle capable de développer la richesse; rien dans la nature des choses ne prédisposait à une semblable répartition des rôles; c'est à tort, nous l'avons vu, qu'on imagine que l'éducation des enfants a pu porter la mère à des occupations sédentaires, parce que cette fonction réclame aussi bien une vie active pour procurer la subsistance qu'une vie d'intérieur passée à donner des soins. Ainsi pour expliquer la cause de la différenciation sexuelle, Engels invoque un déplacement de la richesse qui suppose justement cette différenciation sexuelle.

En second lieu, le tableau comparatif du développement des fonctions domestiques et industrielles nous paraît purement imaginaire; si la production économique a pris une extension considérable, l'essor des tâches familiales est allé parallèlement. Qu'on se figure ce que réclame un ménage moderne: l'habitation, le mobilier, le vêtement, la nourriture d'une seule famille réclament des milliers de bras; or, d'après Engels, c'est la femme qui était chargée de tout cela: l'homme apportait seulement la matière première. En quoi l'organisation de choses aussi complexes ne devait-elle pas être pour la femme une source de richesse au moins aussi grande que la production brute de son compagnon? Sans doute parce que la fabrication des objets dont le foyer a besoin a été peu à peu, à mesure qu'elle se compliquait, accaparée par l'activité industrielle, mais ici nous avouons ne plus comprendre, car s'il est vrai que les tâches domestiques étaient dévolues à la femme, il est inexplicable que cette dernière n'ait pas agrandi son champ d'activité en suivant jusqu'au bout la fortune de ses fonctions naturelles. Parmi celles-ci il en est une surtout qui, universellement abandonnée au sexe féminin chez les sauvages, était grosse d'avenir et devait à elle seule, donner à la femme une importance économique bien supérieure à celle que l'homme pouvait acquérir par le métier de pasteur ou de guerrier; nous voulons parler de l'agriculture. Combien les peuples qui savent travailler la terre ne sont-ils pas plus riches et plus avancés que ceux qui se bornent à l'élevage ou aux razzias. Or, ce que nous renonçons à comprendre, c'est qu'Engels, après avoir affirmé — d'accord avec l'opinion générale — que la femme fut la créatrice des arts agraires, ne songe pas une minute que ce simple aveu soit la négation de son hypothèse. La situation économique, loin d'être la cause de la subordination des femmes, était tout au contraire à leur avantage, à tel point qu'elle leur aurait même permis d'assujettir l'homme, si un obstacle de nature bien différente ne leur avait barré la route. Tant il est vrai que la théorie du matérialisme historique ne réussit pas à rendre compte d'un seul phénomène social.

D'autre part, la fortune aurait eu beau être amassée par l'homme, à sa mort, il la transmet à ses enfants, garçons ou filles; celles-ci, en effet, ne sont pas nécessairemenet exclues des héritages. Elles ont donc pu, sans avoir besoin de s'adonner à des occupations actives, disposer par leur patrimoine de richesses capables de rivaliser avec celles de leurs frères et de tempérer ainsi la domination masculine, si vraiment elle ne résultait que de circonstances économiques.

Enfin, nous croyons que la distinction tranchée qu'Engels établit entre les fonctions domestiques et industrielles est purement factice, ou tout au moins trop inconsistante pour avoir été la cause d'une division aussi catégorique que celle de la condition des sexes. L'industrie travaille à accroître le confort domestique il n'y a pas de travaux domestiques qui ne soient en même temps une activité industrielle. L'industrie ne consiste que dans des travaux domestiques spécialisés; on n'en trouvera aucune qui n'ait un rapport direct avec le foyer, la seule différence qui existe entre les deux genres de travaux, c'est que l'un se déroule dans la demeure familiale et l'autre au dehors; et Engels aboutit à cette inconséquence que les fonctions domestiques, qui ne sont autre qu'un genre d'industrie, auraient abaissé la femme, tandis que les travaux industriels, qui ne sont autre qu'un genre de travaux domestiques auraient élevé l'homme.

Enfin, on peut imaginer une dernière hypothèse capable d'attribuer à la maternité la subordination de la femme.

Si nous recherchons la fonction primordiale des êtres vivants, nous remarquons que l'animal a des membres, des sens, un cerveau, des instincts pour les mettre exclusivement au service de la propagation de l'espèce. La nutrition même, est liée étroitement au développement des œufs et à l'élevage de la progéniture. La reproduction semble donc bien être la préoccupation essentielle du règne biologique; aussi sa puissance devait-elle naturellement peser de tout son poids sur les premières organisations humaines.

« Le désir d'une postérité, trouvons-nous en effet chez P. Gide (Hist. de la cond. priv. de la f. p. 21), tel a été dans toute l'antiquité, le premier mobile du mariage, le premier sentiment qui ait imprimé à l'union des deux sexes un caractère moral et de forme régulière... Le mariage revêtait un caractère religieux et devenait un devoir sacré : car le premier devoir, comme le premier intérêt de l'homme, c'était de laisser après lui un enfant qui put venir chaque jour sacrifier à ses mânes et aux mânes de ses ancêtres, et adoucir par ce culte funèbre leur triste séjour dans la tombe. Malheur à l'homme qui laisse en mourant une maison déserte et des autels abandonnés. Son ombre inquiète ne trouvera jamais le repos dans la demeure des morts. Ces croyances et ce culte se retrouvent aux origines de toutes les civilisations, à Rome, en Grèce, en Germanie, dans l'Inde, dans tout l'Orient. »

Ne pourrait-on pas déduire de cette préoccupation fondamentale de la nature humaine la raison pour laquelle les femmes ont été assujetties ? En effet, si la législation leur avait accordé la liberté, il leur devenait possible d'introduire secrètement dans le foyer des enfants adultérins; or, si on avait laissé à la femme la possibilité d'avoir une vie déréglée, l'âme des ancêtres risquait de ne plus se propager à travers une descendance altérée, le patrimoine pouvait être compromis, l'autel des dieux Lares profané et tous les fondements de la Famille bouleversés. Il n'y avait au contraire aucun inconvénient pour sa propre race à ce que l'homme jouisse de la plus complète indépendance, puisqu'il ne saurait tromper sur la légitimité de sa progéniture. C'est ainsi qu'il put, sans dommage pour la solidité de la famille, s'adonner à la vie active et bénéficier de tous ses avantages sociaux, tandis que la femme comprit qu'elle devait être reléguée à la maison, comme sauvegarde de la pureté de la race.

Nous croyons que cette hypothèse explique peut-être pourquoi on a exigé seulement de l'épouse la fidélité conjugale; elle ne saurait rendre compte de sa subordination. Il existe en effet dans les sociétés toute une catégorie de femmes qui, bien que n'étant nullement tenues de sacrifier leur liberté pour le salut du foyer, sont pourtant loin d'être les égales de l'homme. Sans doute les courtisanes, quel que soit leur nombre, ne sont jamais considérées que comme des exceptions à la règle, des irrégulières ; mais chez les Grecs pourtant, où l'hétairisme avait été porté à la hauteur d'une institution, au point que la religion elle-même s'en était faite ouvertement la complice, Laïs et Phryné, malgré leurs richesses qui leur permettaient de bâtir des temples ou une ville, malgré les honneurs qu'on leur rendait en leur érigeant des statues d'or à côté de celles des rois, malgré la puissance qu'elles avaient acquise en se faisant les compagnes d'études des hommes les plus considérables, ne s'en trouvaient pas moins frappées d'incapacité civile et politique, ainsi que leurs pareilles, tout comme les plus obscures gardiennes de gynécée.

Etait-ce à cause de la frivolité de leur esprit et de la licence de leurs mœurs ? mais combien d'hommes n'ont du sérieux ni dans le caractère ni dans la conduite et jouissent de tous les privilèges de leur sexe ! La courtisane grecque d'ailleurs avait été créée pour procurer cette satisfaction intellectuelle qu'il était impossible de trouver chez l'épouse; aussi, pour se montrer à la hauteur de son rôle, elle suivait les leçons des philosophes et donnait par son esprit cultivé l'émulation du beau et la recherche du bien; elle avait donc comme l'homme, pour devenir son égale, à la fois l'instruction et l'absence de charges familiales.

Enfin il existe un grand nombre de groupements sociaux chez lesquels, la famille n'étant pas fondée sur les liens de consanguinité, il n'y a par conséquent aucun inconvénient à ce qu'on accorde aux femmes une liberté sexuelle extrême ; chez la plupart des sauvages et des demi-civilisés, l'homme croirait manquer au devoir le plus élémentaire de la civilité que de ne pas offrir à son hôte sa femme ou ses filles; chez ces peuples la légitimité de la descendance importe donc bien peu, et s'il était vrai que les femmes ont été subordonnées à cause de cela, comment se fait-il qu'elles le soient déjà dans les sociétés où la prostitution de l'épouse est un fait normal ?

Ainsi aucune des hypothèses que nous venons d'exposer ne saurait être admise. Il y a, il doit y avoir une loi inhérente à la nature féminine, qui permettra d'expliquer son assujettissement; mais cette loi n'est ni l'infériorité musculaire, ni l'infériorité intellectuelle, ni la maternité; elle est plus profonde encore que tout cela. Celles qu'on a proposées jusqu'à présent ne se rapportent pas à l'organisation essentielle de la femme, elles ne s'attachent qu'à des caractères secondaires dont la relativité empêche de tirer la moindre conclusion. La cause profonde que nous recherchons doit tenir au fond même de la nature féminine, et nous la trouverons, non pas dans les conséquences physiques, psychiques ou sociales de la sexualité, mais dans la sexualité elle-même.

Le mâle a en apparence le rôle prépondérant dans l'amour. De par la constitution physique des sexes, l'homme peut s'emparer de la femme sans qu'elle y consente et de fait n'est point réciproque; de plus elle peut, au contraire de l'homme, accepter l'union sans la désirer et sans y prendre le plaisir. Il est admissible que ce double phénomène ait conduit l'homme à penser que la femme est créée pour son usage, pour la satisfaction d'un besoin de sa nature. C'est ainsi que le caractère même des relations sexuelles a inspiré vraisemblablement à l'homme l'idée de sa supériorité et de son droit à la domination. Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit de qualifier les relations, on dit que pour l'homme c'est posséder, tandis que pour la femme au contraire, c'est se donner. L'usage de ces expressions ou d'expressions équivalentes est universel, et montre que l'acte physiologique quelque différent qu'il soit en réalité de cette conception a pourtant bien été interprété par la conscience humaine comme si la femme devenait véritablement une propriété masculine.

Cependant il ne suit pas de là que la femme devait être assujettie tout naturellement, car pour elle aussi, il y a dans le caractère spécifique de l'union de quoi grandre l'idée de sa prééminence sur l'autre sexe.

N'oublions pas qu'à égalité de force physique, comme il fut à l'origine, l'homme ne pouvait que bien difficilement s'emparer de la femme malgré elle, et que plus encore certainement que dans notre civilisation, l'adhésion féminine devait être la loi générale de l'union; et son consentement devait être d'autant plus difficile à obtenir qu'il serait uniquement déterminé par sa propre aspiration. A l'état sauvage et même plus tard dans les sociétés rudimentaires en effet, toute la complexité des intérêts ou des sentiments qui entraînent aujourd'hui la jeune fille ou force sa volonté ne pouvait exister : la famille qui donnait à l'enfant un nombre indéfini de pères et de mères n'avait pas l'autorité nécessaire pour imposer sa loi à la jeune fille, la richesse était trop peu développée pour la tenter et les raisons personnelles trop peu nombreuses.

La femme dut donc s'apercevoir sans tarder que si elle ne pouvait ni forcer le consentement du mâle ni l'obtenir sans qu'il fut poussé à le donner par son désir, elle pouvait par conséquent qu'il lui plaisait provoquer ce désir en ne manifestant par aucun signe apparent ses propres penchants et en faisant croire que véritablement elle n'en avait pas. La femme en présence des efforts de l'homme pour l'obtenir devait concevoir une idée haute du prix de son consentement. Et naturellement elle en vint à exploiter le désir de l'homme pour lui imposer envers elle des obligations croissantes.

Donc si celui-ci put se croire supérieur parce que la femme lui paraissait être créée à son usage, il dut lui reconnaître par contre le pouvoir de faire naître en lui le besoin qu'il avait d'elle et de se refuser à le satisfaire. Telle cette nouvelle face, sous laquelle on peut encore envisager les rapports qui résultent de l'union, rétablissait l'égalité des sexes compromise dans un autre sens à l'avantage de l'homme.

Seulement ces deux modes d'action différents, que le caractère spécifique des relations entre sexes amène naturellement, aboutissait à une opposition. La balance était rétablie sans doute, mais l'égalité n'était point sereine; elle ne résultait pas d'une harmonie de pensée et de sentiments pour concourir à une fin commune, mais au contraire de l'équilibre instable de deux forces adverses qui se tempèrent l'une l'autre. Avec l'acte d'amour l'esprit de lutte était donc déjà fatalement introduit dans les relations des deux sexes : l'homme cherchant à asservir la femme pour qu'elle ne put se refuser et la femme s'appliquant à exploiter les désirs de l'homme. Toute l'histoire des mœurs ne sera qu'une réaction de ces deux éléments l'un contre l'autre. Et selon les conditions d'existence aux divers degrés de la civilisation, nous allons voir la femme, tantôt sortir victorieuse de la bataille, tantôt abandonner son compagnon quelque terrain pour mieux se retrancher dans certains autres, mais en somme se laissant ravir ce bien essentiel : la liberté.

(*A suivre.*)